



**Conseil économique  
et social**

Distr.  
GÉNÉRALE

ECE/CEP/AC.13/2008/5  
1<sup>er</sup> février 2008

FRANÇAIS  
Original: ANGLAIS

---

**COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE**

**COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT**

Comité directeur CEE pour l'éducation  
au développement durable

Troisième réunion  
Genève, 31 mars et 1<sup>er</sup> avril 2008  
Point 6 de l'ordre du jour provisoire

**PROJET DE PLAN DE TRAVAIL POUR LA MISE EN ŒUVRE DE LA PHASE II  
DE LA STRATÉGIE DE LA CEE POUR L'ÉDUCATION EN VUE  
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE (2008-2010)**

Note du secrétariat<sup>1</sup>

**TABLE DES MATIÈRES**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
INTRODUCTION .....	1 – 8	3
I. ACTIVITÉS PROPOSÉES .....	9 – 34	4
A. Coordination au niveau international et au niveau national ou des États .....	9 – 10	4
B. Renforcement des capacités et échange de données d'expérience.....	11 – 26	5

---

<sup>1</sup> Le présent document a été soumis à la date indiquée ci-dessus pour des raisons techniques.

**TABLE DES MATIÈRES** (*suite*)

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
1. Développement des compétences en matière d'EDD .....	13	6
2. Ateliers et formation.....	14 – 17	7
3. Bonnes pratiques .....	18 – 19	8
4. Études de cas .....	20	8
5. Utilisation d'outils électroniques.....	21 – 26	9
6. Actions de sensibilisation.....	27 – 28	10
C. Examen de la mise en œuvre .....	29 – 34	11
II. DISPOSITIONS FINANCIÈRES .....	35	12

Annexes

I. Calendrier indicatif pour la mise en œuvre du plan de travail .....	13
II. Projet de calendrier pour l'établissement des rapports.....	14
III. Contributions, dépenses engagées et estimation des ressources nécessaires .....	15
IV. Éléments susceptibles d'être ajoutés au site Web de la CEE consacré à l'éducation en vue du développement durable .....	19

## Introduction

1. Les Ministres de l'éducation et de l'environnement de la région de la CEE ont réaffirmé leur attachement à la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable (EDD) dans leur Déclaration<sup>2</sup> commune sur ce sujet, adoptée à la séance conjointe consacrée à l'EDD qui s'est tenue à l'occasion de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» (Belgrade, 10-12 octobre 2007). Ils ont également prorogé le mandat du Comité directeur jusqu'en 2015 et l'ont prié d'établir, avec le concours du secrétariat de la CEE, un plan de travail pour la mise en œuvre de la phase II de la Stratégie.

2. À la séance conjointe consacrée à l'EDD<sup>3</sup>, il a été convenu qu'à l'avenir la mise en œuvre de la Stratégie devrait être axée sur un renforcement des mesures initiales, le développement des compétences, la mise au point d'outils et de documents pédagogiques relatifs à l'EDD et l'amélioration de leur contenu. L'EDD devait faire l'objet d'une conception plus intégrée pour passer de la pédagogie de l'environnement à une authentique éducation en vue du développement durable. La mise en œuvre devrait se faire en fonction des besoins et s'attacher à résoudre les problèmes propres à chaque pays tout en tenant compte des intérêts communs mis en lumière par les sous-régions. Il faudrait promouvoir l'EDD en renforçant les capacités et en diffusant des bonnes pratiques. Il conviendrait de mieux faire connaître la contribution que les connaissances des populations autochtones et autres savoirs locaux peuvent apporter dans ce domaine.

3. Le présent document a été élaboré par le secrétariat de la CEE sur la base des décisions qui ont été prises à la séance conjointe consacrée à l'EDD à l'occasion de la Conférence ministérielle de Belgrade et tient compte des besoins identifiés lors des deux ateliers sous-régionaux destinés aux pays d'Europe du Sud-Est (ESE) et aux pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC), ainsi que de ceux dont il est question dans les documents ECE/CEP/AC.13/2008/11 et ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/3 et Add.1<sup>4</sup>. Les observations formulées par le Bureau<sup>5</sup> ont été également prises en considération.

---

<sup>2</sup> Déclaration commune des Ministres de l'éducation et de l'environnement concernant l'éducation en vue du développement durable (ECE/BELGRADE.CONF/2007/4/Add.1).

<sup>3</sup> Résumé du Président de la Conférence (ECE/BELGRADE.CONF/2007/9, par. 17 à 26).

<sup>4</sup> «Moyens à réunir pour mettre en œuvre la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable» (ECE/CEP/AC.13/2008/11) et «Apprendre les uns des autres: réalisations, difficultés et marche à suivre. Rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable» (ECE/BELGRADE.CONF/2007/INF/3 et Add.1).

<sup>5</sup> La cinquième réunion du Bureau du Comité directeur CEE pour l'éducation au développement durable s'est tenue le 7 décembre 2007 à Genève.

4. Cette note propose un ensemble d'activités à entreprendre pendant les trois années que durera la phase II (2008-2010) pour poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie aux niveaux national et international. Elle envisage des activités concrètes axées sur: a) la coordination; b) le renforcement des capacités et l'échange de données d'expérience; et c) un examen de la mise en œuvre. Le projet de plan de travail présente également une estimation des ressources nécessaires à l'exécution de ces activités.
5. Il est à noter que ce document envisage globalement les besoins et les problèmes mis en lumière dans l'ensemble de la région de la CEE. Compte tenu des contraintes financières, il faudra fixer des priorités parmi les activités proposées. Dans bon nombre de cas, leur exécution nécessitera des ressources supplémentaires. Une mise en œuvre efficace de l'EDD suppose l'existence d'un plan d'action structuré à l'échelle nationale et de compétences en matière d'EDD, d'où la nécessité de privilégier au cours de la phase II l'élaboration de plans d'action nationaux (PAN) pour l'EDD et le développement des compétences correspondantes dans le secteur de l'éducation.
6. Le plan de travail sera exécuté en étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), organisme chef de file de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable, ce qui devrait créer des synergies et s'avérer mutuellement avantageux.
7. Le secrétariat de la CEE s'attachera, selon les ressources disponibles, à faciliter l'exécution du plan de travail adopté. Les États membres et les groupes d'États membres, de concert avec les organisations internationales compétentes, sont invités à assumer un rôle de premier plan dans la mise en œuvre de certaines activités du plan de travail. Il serait bon également que se constituent des partenariats réunissant les autorités nationales, infranationales et locales, le monde des affaires, le milieu universitaire, les médias, des organisations non gouvernementales (ONG) et d'autres parties intéressées.
8. Le Comité directeur est invité à examiner et à adopter ce projet de plan de travail pour la mise en œuvre de la Stratégie.

## I. ACTIVITÉS PROPOSÉES

### A. Coordination au niveau international et au niveau national ou des États

9. **Au niveau international**, les réunions annuelles du **Comité directeur** constituent un mécanisme efficace de coordination et d'incitation à la mise en œuvre. Le Comité directeur supervise et examine le déroulement des trois phases de la mise en œuvre de la Stratégie et sert de cadre pour l'échange de connaissances, de bonnes pratiques et de données d'expérience en matière d'EDD entre les parties prenantes à la Stratégie, en vue d'appuyer et de réaliser, entre autres, des activités bilatérales et multilatérales, des études de cas, des projets de jumelage et des ateliers aux niveaux sous-régional, régional et national. À cet égard, le **réseau de coordonnateurs pour l'EDD**<sup>6</sup>, créé pendant la phase I pour faciliter les contacts et

---

<sup>6</sup> Les coordonnateurs sont chargés de suivre la mise en œuvre de la Stratégie dans leur propre pays ou organisation et de diffuser des informations à toutes les parties prenantes. Ils devraient en outre s'attacher à coordonner la position de leurs pays et organisations respectifs au sein du

la coordination entre les pays de la région et les parties prenantes concernées, joue un rôle fondamental dans l'exécution du plan de travail et des activités correspondantes. Ce réseau devrait donc être maintenu et constamment mis à jour. Il faudrait envisager des synergies supplémentaires dans les processus régionaux et internationaux actuels en matière de développement durable, par exemple en faisant état de l'EDD dans les déclarations des délégations qui participent à des réunions se rapportant au développement durable, et en veillant à ce que les principaux documents issus de ces réunions en tiennent compte. Les jeunes devraient participer plus directement aux activités d'EDD. Le succès de la séance conjointe consacrée à l'EDD lors de la Conférence ministérielle de Belgrade montre bien que le processus «Un environnement pour l'Europe» peut contribuer à la promotion régionale de la mise en œuvre de la Stratégie à un niveau élevé. Un nouveau **débat de haut niveau sur l'EDD** pourrait être envisagé à la prochaine Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» qui doit avoir lieu à Astana (Kazakhstan) en 2011 et dont les préparatifs devraient commencer en 2009.

10. **Au niveau national ou des États**, les activités devraient être axées sur l'application des mesures initiales prévues à l'échelon politique au moyen d'initiatives concrètes. Il s'agit de mettre en œuvre non plus uniquement la Stratégie, mais des plans d'action pour l'EDD propres à chaque pays et sous-région. Par exemple, de nombreux pays ne disposent ni de **PAN pour l'EDD** ni de **mécanisme consultatif pour la mise en œuvre**<sup>7</sup> comme prévu dans la phase I. Les pays devraient donc s'efforcer de les mettre en place dans les meilleurs délais en prévision des activités de la phase II. Il faudrait que les pays qui disposent d'un PAN pour l'EDD se consacrent à sa mise en œuvre et que ceux qui en sont dépourvus s'attachent à en élaborer un en s'appuyant sur l'expérience disponible. Au niveau national, la condition *sine qua non* d'un renforcement de la mise en œuvre est un **partenariat plus étroit entre les autorités et les parties prenantes** (par exemple, les milieux universitaires et les ONG) ainsi qu'entre les différentes administrations, **en particulier les Ministères de l'éducation et de l'environnement**. Les gouvernements devraient manifester davantage leur volonté de s'engager pleinement à mettre en œuvre la Stratégie en allouant des **crédits budgétaires** et/ou en prenant des **mesures d'incitation économiques pour promouvoir l'EDD**.

### **B. Renforcement des capacités et échange de données d'expérience**

11. Les éléments ci-après doivent être pris en compte pour poursuivre la mise en œuvre de la Stratégie dans l'ensemble de la région de la CEE:

a) Le **développement des compétences en matière d'EDD dans le secteur de l'éducation** est une étape primordiale et un objectif prioritaire pour renforcer la mise en œuvre de l'EDD dans la région de la CEE. En sus de l'intégration de cette matière dans les programmes

---

Comité directeur. Les gouvernements et autres parties prenantes devraient informer le secrétariat de la CEE de tout changement concernant leurs coordonnateurs.

<sup>7</sup> Un bon exemple de mécanisme consultatif à l'échelon sous-régional est le Groupe de travail de l'Asie centrale sur l'EDD composé de représentants des Ministères de l'éducation et de l'environnement, des milieux universitaires et d'ONG. Il coordonne le mécanisme et les programmes d'éducation environnementale (EE) et d'EDD et collabore à la mise au point et à l'exécution de projets d'EE et d'EDD dans la sous-région.

scolaires et la formation, l'EDD suppose des méthodes d'enseignement et d'apprentissage totalement nouvelles. **Le manque de formateurs d'enseignants en EDD** constitue un goulet d'étranglement. Ceux-ci devraient être considérés comme des intervenants essentiels dans le processus de mise en œuvre de l'EDD. Or **l'insuffisance des moyens financiers** destinés à la formation des formateurs et au développement des compétences dans ce domaine, ainsi qu'à la recherche, est un autre problème à résoudre;

b) Il conviendrait de s'attacher tout particulièrement à **mettre au point des outils et des supports pédagogiques relatifs à l'EDD** et à améliorer le contenu en faisant activement participer les élèves et les professeurs;

c) Il faudrait opter pour une **conception plus intégrée de l'EDD** et passer de la pédagogie de l'environnement à une authentique éducation en vue du développement durable (par exemple, en traitant la question dans le cadre des PAN pour l'EDD et en renforçant les capacités aux niveaux national, infranational et local);

d) **Les capacités des décideurs** doivent aussi être étoffées, notamment par une éducation informelle et non formelle;

e) **La préservation, l'utilisation et la promotion des savoirs des populations autochtones** demeurent un point faible dans le processus de mise en œuvre de l'EDD. Cela tient sans doute en partie à la méconnaissance de l'existence de ces savoirs et de leur contribution potentielle à un monde plus durable. Il faudrait étudier des moyens d'utiliser et de promouvoir les connaissances traditionnelles et locales, qui peuvent sensiblement contribuer à atténuer les problèmes environnementaux, par exemple dans la lutte contre la désertification. Une meilleure sensibilisation à tous les niveaux devrait à cet égard faire partie intégrante de tout PAN pour l'EDD;

f) **La sensibilisation du public et la diffusion d'informations sur l'EDD** constituent d'autres goulets d'étranglement dans la mise en œuvre de l'EDD;

g) **La recherche dans le domaine de l'EDD** fait encore défaut, et les résultats des travaux antérieurs ou en cours sont disséminés et restent sous-utilisés.

12. Les activités ci-après prévues dans le cadre de la phase II de la mise en œuvre de la Stratégie permettraient de remédier aux problèmes et aux besoins susmentionnés.

### 1. Développement des compétences en matière d'EDD

13. Une table ronde pourrait être organisée à la troisième réunion du Comité directeur pour examiner les problèmes actuels et échanger des données sur les bonnes pratiques en ce qui concerne l'intégration de l'EDD dans la formation initiale des enseignants. Compte tenu de cette table ronde et de ses conclusions, des mesures visant à renforcer les compétences en matière d'EDD pourraient être recommandées afin de soutenir les efforts des États membres. Un groupe d'experts pourrait être chargé d'élaborer des recommandations plus détaillées ainsi que des directives.

*Pays chef(s) de file: ... en attente de propositions*

## 2. Ateliers et formation

14. Des ateliers pourraient être consacrés à des sujets précis en fonction des besoins d'une sous-région donnée, ce qui contribuerait du même coup à renforcer la coopération sous-régionale.

15. Dans la plupart des pays de la région de la CEE, le développement des compétences des éducateurs en EDD et la mise au point d'outils et de supports pédagogiques relatifs à l'EDD sont considérés comme prioritaires. Au premier atelier sous-régional destiné aux pays de l'Europe du Sud-Est<sup>8</sup> (Athènes, 28 novembre 2005), il a été proposé d'élaborer un programme prévoyant deux éléments clefs interdépendants: a) la création d'une «masse critique» pour la formation des formateurs; et b) la mise au point de supports pédagogiques. La sous-région de l'ESE pourrait mettre en œuvre cette activité sous la forme d'un programme pilote, l'objectif étant de l'étendre ultérieurement à d'autres sous-régions de la CEE. La formation des formateurs pourrait se concentrer sur le contenu de l'EDD, les processus et méthodes d'enseignement, et les stratégies d'intégration de l'EDD dans les programmes. Elle pourrait être organisée avec le concours du secrétariat de la CEE et en étroite collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires et organismes compétents. Des experts internationaux ayant une expérience dans ce domaine pourraient être invités à assurer cette formation.

16. De plus, pour répondre à ces besoins et à d'autres impératifs, des ateliers pourraient être organisés à l'intention des pays de l'EOCAC, de l'ESE, de l'Europe occidentale et de l'Amérique du Nord. Au deuxième atelier sous-régional pour les pays de l'EOCAC (Moscou, 8 et 9 novembre 2006), il a par exemple été proposé d'organiser chaque année des séminaires sous-régionaux pour les coordonnateurs nationaux et d'autres décideurs, ainsi que les parties prenantes (par exemple en vue de coordonner les activités à l'échelle sous-régionale, de renforcer les capacités et d'échanger des données d'expérience concernant l'élaboration des PAN et l'établissement de rapports). Les ateliers et séminaires en question pourraient, dans le cas de l'EOCAC, être organisés sous la conduite d'un ou de plusieurs pays de cette sous-région.

17. À l'échelle nationale, il faudrait étudier différentes solutions pour former des formateurs et élaborer des supports pédagogiques. Des activités de formation pourraient être mises sur pied aux niveaux national et local dans le prolongement des formations et ateliers sous-régionaux.

---

<sup>8</sup> En l'occurrence, la référence à la sous-région de l'Europe du Sud-Est englobe aussi la Méditerranée.

### Calendrier indicatif des ateliers

Sous-région visée	Date	Intitulé
Pays de Europe du Sud-Est	2008	Formation de formateurs à l'EDD
Pays de l'EOCAC	2008/2009/2010	Séminaires et ateliers annuels de renforcement des capacités sur des sujets précis (à.d.) <sup>9</sup>
Pays de l'Europe occidentale	2009	à.d.
Amérique du Nord	2010	à.d.

*Pays chef(s) de file: ... en attente de propositions*

### 3. Bonnes pratiques

18. Au niveau international, vu les résultats spectaculaires de l'opération pilote de collecte de bonnes pratiques d'EDD effectuée conjointement pendant la phase I par l'UNESCO et la CEE, une nouvelle collecte pourrait être entreprise. Les données sur les bonnes pratiques sont recueillies par Internet grâce à un lien spécifique sur le site Web de la CEE (<http://www.unece.org/env/esd/GoodPractices/index.html>). Cela étant, l'opération de la phase II, pourrait être plus précisément axée sur les points suivants:

- a) Conception plus intégrée de l'EDD (passage de la pédagogie de l'environnement à l'EDD);
- b) Renforcement des compétences des éducateurs et élaboration d'outils et de supports pédagogiques en matière d'EDD;
- c) Moyens de préserver, d'utiliser et de promouvoir les savoirs des populations autochtones.

Les résultats de cette collecte pourraient ensuite être publiés afin d'en faciliter la diffusion.

19. À l'échelle nationale, on pourrait envisager de traduire les documents dans les langues nationales pour les distribuer aux établissements d'enseignement de chaque pays participant.

### 4. Études de cas

20. Les études de cas sont un moyen des plus utiles d'illustrer concrètement les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans la mise en œuvre de l'EDD. Les pays et intervenants intéressés pourraient entreprendre de telles études pour tester dans la pratique les concepts, outils et supports pédagogiques élaborés avant d'en partager les résultats et les expériences positives.

---

<sup>9</sup> À déterminer.

Les études de cas pourraient être réalisées par un pays, ou un groupe de pays, en coopération avec les parties concernées, l'accent étant mis sur:

- a) Les moyens de développer les compétences des éducateurs grâce à l'élaboration d'un module/programme consacré à tel ou tel niveau de la CITE<sup>10</sup>, sous la forme d'une opération pilote;
- b) Le renforcement des capacités des décideurs, notamment par l'éducation informelle et non formelle, en élaborant et en testant un programme de formation pilote;
- c) La promotion de travaux de recherche sur l'EDD, qu'il s'agisse de formuler des questions découlant des politiques et des pratiques d'EDD, ou de faire une synthèse de ces travaux et de les diffuser d'une façon qui soit accessible et utile aux décideurs et aux professionnels. Les programmes conjoints de recherche et d'échange, proposés lors de l'atelier sous-régional sur l'EDD qui s'est tenu à Moscou pourraient être mis en œuvre en étroite coopération avec l'UNESCO et d'autres organisations et institutions compétentes.

*Pays chef(s) de file: ... en attente de propositions*

## **5. Utilisation d'outils électroniques**

21. L'utilisation d'outils électroniques et de méthodes faisant appel aux TIC<sup>11</sup> est considérée comme une voie d'avenir pour l'EDD. Ces outils et technologies sont essentiels pour promouvoir les activités d'EDD, diffuser des informations et contribuer à une sensibilisation sur ce sujet, facilitant ainsi l'échange de données et la coopération en matière d'EDD à tous les niveaux. Une attention particulière devrait être accordée à l'élaboration d'outils électroniques permettant de promouvoir l'EDD parmi les jeunes.

22. Au niveau mondial, le portail Internet de l'UNESCO sur la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable (<http://www.unesco.org/education/desd>) est un site Web consacré à l'EDD en Europe et en Amérique du Nord, relié au site Web de la CEE. Les coordonnateurs pour l'EDD sont invités à l'utiliser et à adresser des observations à l'UNESCO, s'il y a lieu.

23. Au niveau régional, le site Web de la CEE consacré à la Stratégie pour l'EDD (<http://www.unece.org/env/esd>) a été créé pour fournir des informations sur les activités de mise en œuvre passées, en cours et prévues, les coordonnateurs et les principales manifestations en matière d'EDD, ainsi que pour donner accès aux documents et outils connexes. Le site est entretenu, constamment mis à jour et sans cesse amélioré. Il est demandé aux coordonnateurs d'informer régulièrement le secrétariat des initiatives, manifestations et activités relatives à l'EDD organisées dans leur région, leur sous-région ou leur pays.

---

<sup>10</sup> Classification internationale type de l'éducation (CITE), UNESCO, 1997 ([http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/iscled\\_1997.htm](http://www.unesco.org/education/information/nfsunesco/doc/iscled_1997.htm)).

<sup>11</sup> Technologies de l'information et de la communication.

24. Sous réserve que des ressources soient disponibles, de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux outils électroniques pourraient être intégrés au site Web de la CEE consacré à l'EDD pour le mettre à niveau, de façon à en améliorer le potentiel en tant qu'intermédiaire pour l'information sur l'EDD et à le rendre plus simple à utiliser. Dans un premier temps, ces mises à niveau pourraient consister à en améliorer la structure générale et les fonctionnalités ainsi que les rubriques consacrées aux bonnes pratiques (<http://www.unece.org/env/esd/GoodPractices/index.html>) et aux rapports nationaux d'exécution (<http://www.unece.org/env/esd/Implement.Gov.htm>). Pour plus de précisions, on se reportera à l'annexe IV.

25. À l'atelier sous-régional de Moscou consacré à l'EDD, il a été proposé de créer un catalogue numérique des ressources en matière d'EDD, ainsi qu'un forum de discussion sur le site Web de la CEE. La mise en place de ces fonctionnalités et services supplémentaires pourrait également être envisagée.

26. À l'échelle nationale, on pourrait mettre en place des sites/portails Web consacrés à l'EDD pour fournir aux parties prenantes nationales des informations pertinentes, notamment sur les politiques et mesures législatives internationales et nationales, les outils et supports pédagogiques, les bonnes pratiques et les études de cas en matière d'EDD. En sus des informations présentées dans la langue du pays, ces sites Web devraient, dans la mesure du possible, comporter au moins une version rédigée dans une des trois langues officielles de la CEE (l'anglais, le français ou le russe). Ils pourraient alors être reliés au site Web de la CEE consacré à l'EDD (en servant d'antenne nationale) en vue d'une plus large utilisation et de l'échange d'informations.

## **6. Actions de sensibilisation**

27. Au niveau international, la participation du secrétariat de la CEE et, de préférence, des représentants des pays et des parties prenantes aux manifestations pertinentes (conférences, ateliers, séminaires, etc.) permet de mieux faire connaître la Stratégie de la CEE pour l'EDD. Les coordonnateurs nationaux sont encouragés à promouvoir la Stratégie et à diffuser des informations sur ce sujet dans le cadre de différentes enceintes.

28. Au niveau national, il s'agit de mobiliser l'appui du grand public à l'EDD, en général, et aux principes et objectifs de la Stratégie, en particulier. Ces buts et objectifs n'ont pas encore été suffisamment transposés de l'échelon national à l'échelon local, mais on pourrait remédier à cela en les intégrant dans les PAN. L'accès aux informations sur l'EDD pourrait être amélioré par des mesures efficaces consistant à créer des centres et des dispositifs qui permettent aux praticiens, par exemple les éducateurs et les responsables administratifs, de se procurer la documentation requise et des avis éclairés, ainsi que par des lieux d'échange internationaux et l'utilisation des «nouveaux» médias (films, festivals de musique, etc.). Il faudrait également mener des actions de sensibilisation auprès des personnes travaillant dans le domaine de la publicité, vu le rôle important que celle-ci joue dans la société moderne, pour s'assurer qu'elle tient compte des principes du développement durable.

### C. Examen de la mise en œuvre

29. Au niveau international, un mécanisme global de notification des données à l'échelle de la région a été mis en place: cet outil novateur vise à aider les pays à évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la phase I de la Stratégie (essai pilote de notification de données). Il définit un mode de présentation des rapports reposant sur un ensemble de 18 indicateurs, qui fournit aux pays un modèle universel pour rendre compte de façon uniforme de la mise en œuvre de la Stratégie et des mêmes éléments et aspects de l'EDD, ainsi qu'une procédure de communication des rapports. Il a fait l'objet d'une collaboration étroite entre la CEE et l'UNESCO afin de servir également de mécanisme de notification des données sur la mise en œuvre de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation en vue du développement durable. Les informations présentées dans 36 rapports nationaux d'exécution pour la phase I constituent un résultat majeur, même si leur degré de précision varie suivant des cas.

30. Après la première opération de notification des données, l'ensemble d'indicateurs a été révisé<sup>12</sup> par le Groupe d'experts de la CEE chargé des indicateurs. Cet ensemble révisé sera présenté au Comité directeur pour examen et approbation. Il servira ensuite à l'élaboration des rapports nationaux d'exécution. Un guide pour l'élaboration des rapports a été conçu afin de faciliter la compréhension de la méthode qui sous-tend le choix des indicateurs et, partant, d'aider à établir les rapports. Le Groupe d'experts a en outre mis au point la première version d'un ensemble de descriptifs, visant notamment à expliciter l'ensemble d'indicateurs.

31. La première opération obligatoire de présentation de rapports, prévue à la fin de la phase II (en 2010), vise à évaluer les progrès réalisés dans la poursuite de la mise en œuvre de la Stratégie. Les pays devront établir des rapports nationaux d'exécution selon la procédure convenue et par le biais d'un processus consultatif interactif auquel participeront les différentes parties prenantes. Ces rapports<sup>13</sup> devraient être communiqués au secrétariat **avant le 1<sup>er</sup> octobre 2010** afin que le rapport d'évaluation régional puisse être établi à temps pour un éventuel débat de haut niveau sur l'EDD qui se tiendrait à la septième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» en 2011. On trouvera à l'annexe II un projet de calendrier pour l'établissement des rapports.

32. Au niveau national, les pays sont invités à utiliser l'ensemble d'indicateurs pour améliorer l'apprentissage: a) en faisant œuvre de sensibilisation; b) en suscitant des débats sur l'EDD; et c) en faisant participer de multiples parties prenantes à l'élaboration du rapport. Ils peuvent également l'adapter en fonction de besoins particuliers en élaborant des repères et des séries d'indicateurs plus étroitement circonscrits, sous la forme d'un *ensemble d'indicateurs relatifs à l'EDD* applicables à l'échelle nationale.

---

<sup>12</sup> La révision a consisté notamment à apporter quelques modifications principalement aux sous-indicateurs du point 2 du modèle de présentation des rapports et aux tableaux correspondants de l'annexe.

<sup>13</sup> Les pays dotés d'une structure fédérale présenteront un rapport de synthèse reposant sur les contributions des entités infranationales.

33. En outre, pour aider les pays à évaluer sur le plan qualitatif la mise en œuvre de la Stratégie, le Groupe d'experts a mis au point des *Critères de qualité visant à évaluer la bonne application de la Stratégie pour l'EDD*.

34. Une des principales insuffisances constatées est l'absence de mécanisme de contrôle de la qualité des outils et des supports pédagogiques pour l'EDD. Un séminaire pourrait être organisé (en 2010) en vue de favoriser le transfert de connaissances et de données d'expérience entre les pays qui disposent d'un tel mécanisme et ceux qui en sont dépourvus.

## II. DISPOSITIONS FINANCIÈRES

35. Dans leur Déclaration commune concernant l'EDD, les ministres de l'éducation et de l'environnement ont invité les parties prenantes ainsi que les donateurs bilatéraux et multilatéraux à appuyer et à financer le processus de mise en œuvre. Celui-ci pourrait faire appel aux contributions volontaires des États membres de la CEE, des organisations internationales, du secteur privé et des institutions financières internationales, comme il en a été question à la Réunion de haut niveau de Vilnius (17 et 18 mars 2005). Un plan convenu de contributions volontaires (selon lequel les «gros» donateurs verseraient 20 000 euros ou plus, les donateurs «intermédiaires» 2 000 euros ou plus, les «petits» donateurs 200 euros ou plus), en espèces ou en nature, s'adressant aux pays et aux autres donateurs intéressés, pourrait constituer une solution efficace et viable à court et à moyen terme (voir l'annexe III pour une estimation des ressources nécessaires). La mise en œuvre à long terme nécessite un financement plus stable et plus prévisible. À cet égard, il a été demandé à la séance conjointe sur l'EDD tenue à Belgrade que des ressources inscrites au budget ordinaire de l'ONU soient affectées à la poursuite des travaux relatifs à la Stratégie dans la région de la CEE.



**Annexe II****Projet de calendrier pour l'établissement des rapports**

Le calendrier proposé ci-après pour l'élaboration et la présentation des rapports nationaux d'exécution vise à en faciliter l'établissement au niveau national. La date limite du 1<sup>er</sup> octobre 2010 laisse suffisamment de temps pour préparer les rapports sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la phase II de la Stratégie à l'échelle régionale.

Déroulement du processus dans le pays	Délai nécessaire	Date prévue
Version préliminaire du rapport	Un mois	Mai 2010
Consultation multipartite sur la version préliminaire du rapport	Un à trois mois	Juin à août 2010
Élaboration de la version finale du rapport (y compris la traduction, le cas échéant)	Un mois	Septembre 2010
Date limite de présentation des rapports nationaux d'exécution au secrétariat de la CEE	Six mois avant la tenue d'une réunion consacrée à l'examen de la mise en œuvre de la phase II	1 <sup>er</sup> octobre 2010

**Annexe III****PROGRAMME DE LA CEE RELATIF À L'ÉDUCATION EN VUE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE****Contributions, dépenses engagées et estimation des ressources nécessaires**

*(en dollars des États-Unis; calculs fondés sur le barème des quotes-parts de l'ONU<sup>21</sup>)*

**I. Emploi des fonds****1.1 Contributions reçues en 2006-2007 (au 30 novembre 2007)**

	Pays	Date	Montant
A.	Solde initial au 1 <sup>er</sup> janvier 2006		245 209
B.	Contributions reçues en 2006		
	Belgique, Secrétariat d'État au développement durable	Mars	2 370
	Pays-Bas, Ministère de l'environnement	Avril	22 975
	Hongrie, Ministère de l'environnement	Mai	2 000
	Allemagne, Ministère de l'éducation	Juin	25 707
	France, Ministère des affaires étrangères	Juin	6 427
	Géorgie, Ministère des affaires étrangères	Juillet	1 028
	Canada, Conseil des ministres de l'éducation	Novembre	8 790
	Suède, Ministère du développement durable	Décembre	29 018
	Autriche, Ministère de l'éducation, des arts et de la culture	Décembre	2 635
	Lituanie, Ministère de l'éducation et des sciences	Décembre	1 976
	Grèce, Ministère de l'éducation et des affaires religieuses	Décembre	9 208
	France, Ministère de l'agriculture, de l'alimentation, de la pêche et des affaires rurales	Décembre	6 588
	Estonie, Ministère de l'éducation	Décembre	1 200
	Contributions reçues en 2007		
	France, Ministère de l'éducation	Janvier	13 158
	Croatie, Ministère de la protection de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la construction	Janvier	2 632

<sup>21</sup> Les chiffres sont arrondis. Ils peuvent changer en fonction des règles administratives de l'ONU

	Pays	Date	Montant
	Roumanie, Ministère de l'éducation, de la recherche et de la jeunesse	Février	9 079
	Pays-Bas, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement	Février	24 643
	Estonie, Ministère de l'éducation	Février	1 297
	Italie, Ministère de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de la mer	Mars	39 735
	Pays-Bas, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (partie des contributions dues précédemment)	Mai	2 049
	Pays-Bas, Ministère du logement, de l'aménagement du territoire et de l'environnement (versement du reliquat des contributions annoncées antérieurement)	Juillet	1 351
	Économies réalisées au titre d'engagements d'exercices antérieurs et divers		3 356
	<i>Total partiel, contributions (A + B)</i>		<i>462 431</i>
C.	Intérêts perçus		17 603
D.	<p><u>Contributions en nature</u>: Autriche (réunions du Groupe d'experts; appui au secrétariat de la CEE et aux experts répondant aux conditions requises pour participer à la Conférence de l'Union européenne (UE) sur l'EDD; Ministère fédéral de l'agriculture, des forêts, de l'environnement et de la gestion de l'eau et Ministère fédéral de l'éducation, des sciences et de la culture); Allemagne (appui au secrétariat de la CEE et aux représentants des pays répondant aux conditions requises pour participer à la Conférence de l'UE sur l'EDD); Pays-Bas (réunions du Groupe d'experts; honoraires de consultant pour préparer le rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la Stratégie; Ministère de l'agriculture et du patrimoine naturel); Fédération de Russie (atelier pour la sous-région de l'EOCAC, Université d'État de Moscou, faculté de géographie); et Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) (appui à la participation de représentants du secteur de l'éducation à la Conférence ministérielle de Belgrade).</p>		
	<b>Total des recettes (A + B + C)</b>		<b>480 034</b>

**1.2 Dépenses en 2006-2007**

Activité		Coût
A.	Participation des représentants répondant aux conditions requises à une réunion du Comité directeur, à deux réunions du Bureau et à quatre réunions du Groupe d'experts des indicateurs (2006-2007)	27 691
B.	Participation des représentants répondant aux conditions requises à la Conférence ministérielle de Belgrade (2007)	15 000
C.	Frais de voyage du personnel envoyé aux réunions	6 759
D.	Salaire d'un fonctionnaire P-3 (à temps plein, d'août 2005 à août 2006; à temps partiel de septembre à décembre 2006 inclus; à temps partiel de janvier à mai 2007 inclus; à temps plein de juin à novembre 2007 inclus)	227 689
E.	Honoraires de consultant (traduction des <i>Bonnes pratiques</i> de l'anglais et du français en russe)	1 616
F.	Frais généraux de fonctionnement	109
<i>Total partiel (A + B + C + D + E + F)</i>		<i>278 864</i>
G.	Dépenses d'appui aux programmes: 13 % de 279 305 dollars	36 252
<b>Total des dépenses (A + B + C + D + E + F + G)</b>		<b>315 116</b>

**1.3 Solde (solde à reporter, au 31 décembre 2007) +164 918**

**II. Estimation des dépenses pour la phase II (janvier 2008-décembre 2010)**

Activité		Coût
A.	Participation des représentants répondant aux conditions requises à: Trois réunions du Comité directeur (2008, 2009, 2010) Trois réunions du Bureau (2008, 2009, 2010) Trois réunions du Groupe d'experts/de l'Équipe spéciale du développement des compétences en matière d'EDD	90 000 25 000 90 000
B.	Ateliers et activités de formation (EOCAC et Europe du Sud-Est)	100 000
	Honoraires de consultant pour la constitution d'une documentation spécifique relative au processus d'EDD (rapport sur l'état d'avancement de la mise en œuvre de la phase II, par exemple)	35 000
C.	Frais de voyage du personnel envoyé aux réunions	40 000
D.	Salaire d'un fonctionnaire P-3 <sup>22</sup> (à temps partiel, de janvier à décembre 2008 inclus) Salaire d'un fonctionnaire P-3 <sup>22</sup> (à temps plein, de janvier à décembre 2009 inclus) Salaire d'un fonctionnaire P-3 <sup>22</sup> (à temps plein, de janvier à décembre 2010 inclus)	110 000 136 800 136 800
E.	Salaire d'un informaticien P-2 (à temps plein, de septembre 2008 à juin 2009 inclus)	102 000
<i>Total partiel (A + B + C + D + E)</i>		<i>865 600</i>
F.	Dépenses d'appui aux programmes: 13 % de 865 600 dollars	112 528
<b>Total des dépenses (A + B + C + D + E + F)</b>		<b>978 128</b>

Note: a) Les dépenses à engager pour les études de cas seraient estimées par les gouvernements et les organisations intéressés qui participent à ces travaux; b) les dépenses correspondant à l'organisation des ateliers pourraient, en alternance, être prises en charge directement par les gouvernements hôtes et/ou les organisations intéressées; c) les services de consultant pourraient faire l'objet de contributions en nature fournies par les gouvernements et/ou les organisations intéressées.

**Estimation des ressources nécessaires (978 128 dollars - 164 918 dollars)      813 210 dollars**

<sup>22</sup> Y compris le coût des indemnités de cessation d'emploi.

## Annexe IV

### **Éléments susceptibles d'être ajoutés au site Web de la CEE consacré à l'éducation en vue du développement durable**

*a) Collecte et communication de données sur les bonnes pratiques en matière d'EDD*

Réorganisation et développement du site Web consacré à la collecte et à la communication de données sur les bonnes pratiques en matière d'EDD, par exemple par l'ajout de nouvelles fonctionnalités qui permettent d'organiser et de rechercher ces données par objectif/question (aux fins de l'établissement de rapports dans le cadre de la Stratégie) et par pays/auteur, et l'accès à une version électronique du modèle de présentation des bonnes pratiques qui puisse être rempli et envoyé en ligne.

*b) Rapports nationaux d'exécution*

Réorganisation et développement du site Web de façon à permettre un accès interactif et convivial aux informations contenues dans les rapports nationaux d'exécution. Ces rapports, associés à d'autres sources d'information (par exemple des enquêtes effectuées à cette fin, des rapports sur le sujet et des informations émanant des autres parties concernées par l'EDD), et accessibles grâce à une interface d'utilisation facile, peuvent être des plus utiles pour déterminer les activités de renforcement des capacités à entreprendre. Le site Web consacré aux rapports nationaux d'exécution à présenter au titre de la Convention d'Aarhus<sup>23</sup> en est un exemple ([http://unece.unog.ch/enhs/pp/nir/qwery.asp?Quer\\_ID=NIR&LngIDg=EN](http://unece.unog.ch/enhs/pp/nir/qwery.asp?Quer_ID=NIR&LngIDg=EN)). On peut également se référer aux schémas ci-dessous.

---

<sup>23</sup> Convention sur l'accès à l'information, la participation du public au processus décisionnel et l'accès à la justice en matière d'environnement.

- **Besoins de renforcement des capacités identifiés grâce au processus d'établissement des rapports et à d'autres sources**



- **Utilisation des rapports nationaux d'exécution comme outil à l'appui des activités de renforcement des capacités**



► Accès interactif et convivial aux rapports nationaux d'exécution par le site Web

